



DOSSIER D'INSCRIPTION

ESVN

SAISON 2025/2026



NOM : _____ **Prénom :** _____
Date de Naissance : ____ / ____ / ____ Age : _____ Sexe : ☐ F ☐ M
☐ Inscription ☐ Réinscription Grade : _____

Adresse : _____
Code Post : _____ Ville : _____
Tel domicile : _____ Mail : _____
Tel port : _____

(Pour les mineurs)
Nom du père : _____ Nom de la mère : _____
Prénom du père : _____ Prénom de la mère : _____
Tel port : _____ Tel port : _____
Tel travail : _____ Tel travail : _____

Adhésion :

Kendo ☐

Cotisation annuelle Kendo-kids (6-12 ans): 110€
Cotisation annuelle Jeunes (13-18 ans): 175 €
Cotisation annuelle Adultes (+18 ans): 190 €

Iaido ☐

Cotisation annuelle adulte: 160 €

Kendo + Iaido ☐

Cotisation annuelle tout public: 230 €

Cotisation pratiquant extérieur (non adhérent) :

pour une saison : 50 € ☐

pour 6 mois : 30 € ☐

☐ Règlement en une seule fois pour un montant de ... (septembre)

☐ Règlement en deux fois comme suit :€ (octobre) +
+€ (novembre)

☐ Règlement en trois fois comme suit :€ (octobre) +€ (novembre)
+€ (décembre)

Le (ou les) règlement(s) devront être transmis avec le dossier d'inscription au maximum un mois après la 1ère séance d'entraînement.

Pour les familles, remise de 20% à compter de la deuxième inscription (sur l'inscription la moins chère) soit€

NB: le règlement inclut le règlement de la licence FFJDA pour la saison

Les entrainements :

Dans le Dojo

KENDO

- Lundi: de 20h00 à 22h00 (Jeunes et Adultes)
- Mercredi: de 19h45 à 21h30 (Jeunes et Adultes)
- Samedi: de 9h45 à 11h15 (Kendo-kids et Jeunes)
- Samedi : de 11h15 à 12h30 (Jeunes et Adultes en armure)

IAIDO

- Mercredi : de 19h00 à 21h
- Vendredi : de 19h00 à 21h

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS:

Je soussigné(e) (père – mère – tuteur légal)

☐ Autorise le professeur, les organisateurs, l'équipe d'encadrement du club à prendre toutes mesures nécessaires concernant mon enfant, en cas d'urgence médicale, y compris lors des activités proposées par le club (stages, sorties, etc...).

☐ Autorise mon enfant à participer aux compétitions proposées par le club pour lesquelles je répondrai sans fautes aux convocations qui me seront remises.

☐ Autorise l'ESVN et ses membres à transporter mon enfant dans son véhicule personnel lors de déplacements au cours de la saison.

☐ Autorise le club à utiliser et à fixer, communiquer et reproduire l'image de mon enfant dans le cadre de la promotion du kendo et de l'iaido sur tout support de communication connu à ce jour (Site, Presse, vidéo...) sans limitation de durée. En contrepartie, le club s'engage à ne pas procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la dignité de votre enfant

☐ Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association, en approuve les termes, et m'engage à le faire respecter par mon enfant. L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur

☐ Certifie avoir été informé de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de la SMACL Assurances

Signature OBLIGATOIRE précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Date : _____ Signature :

Cocher sur cet imprimé les cases de votre choix

* Nous vous rappelons que l'enfant est sous la responsabilité du professeur uniquement aux heures de cours de l'enfant et à l'intérieur du DOJO. Les parents doivent venir récupérer leur enfant au Dojo à la fin de la séance.

En cas de retard l'association ESVN ne peut être tenue pour responsable de l'enfant.

Agrafer le certificat médicale au dos de cette page.

Règlement intérieur Association ESVN

Article 1 : L'adhésion au club se fait au moyen d'un dossier d'inscription comportant notamment :

- les coordonnées du pratiquant
- les autorisations parentales
- la fiche sanitaire

Il sera retourné auprès d'un membre du bureau de l'association, accompagné des frais d'adhésion à l'association ainsi que du certificat médical obligatoire (précisant l'aptitude à la pratique du kendo et/ou iaido, en club et en compétition), ou d'une attestation signée pour les anciens adhérents.

A compter du mois de Janvier de chaque saison sportive, le montant de la cotisation (hors licence) correspondra au prorata des trimestres restants.

L'adhésion et la signature d'une licence conditionne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'E.S.V.N se réserve le droit de refuser l'accès au cours en cas de dossier incomplet.

Article 2 : Accompagnateurs des enfants : vous devez vous assurer de la présence du professeur ou de l'un des membres du bureau avant de laisser votre enfant. Celui-ci est pris en charge par le club 5 min avant et 5 min après la séance.

Article 3 : Hygiène :

- le port de chaussures est interdit dans le dojo
- les déplacements pieds nus en dehors du dojo (vestiaires, enceinte du complexe sportif) ne sont pas autorisés : prévoir tongs ou zoris
- les ongles des pieds et des mains doivent être propres et taillés courts
- les vêtements et les armures doivent être propres
- pour la sécurité de soi et des autres, les bijoux et les montres doivent être retirés avant de pratiquer.

Article 4 : Le respect : lors des cours, les pratiquants se doivent mutuellement respect. Il n'est possible de quitter le dojo pendant les cours, qu'après l'accord du professeur. Les cours doivent se dérouler dans le calme et la bonne humeur.

Article 5 : le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires et enceinte du complexe sportif.

Article 6 : le club se réserve le droit de changer les heures de cours sur indisponibilité du professeur.

Article 7 : l'association peut prêter du matériel. Il est répertorié dans un registre. Chacun est responsable du matériel prêté par le club, merci de le restituer en bon état. A défaut, l'association E.S.V.N. se réserve le droit de demander un dédommagement pour réparer ou remplacer le matériel.

Article 8 : Certificat Médical : afin de garantir la sécurité de ses adhérents, l'E.S.V.N. exige un certificat médical lors de la première inscription de non-contre-indication à la pratique de ses disciplines, ou d'une attestation signée pour les anciens adhérents.

Article 9 : Séances découvertes : Le nombre de séances découvertes est fixé à 2 séances. Suite à ces 2 séances, le pratiquant, désirant poursuivre la pratique d'une des disciplines de l'E.S.V.N, devra remettre avant le début de la troisième séance un dossier d'inscription complet.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons une excellente saison sportive.

Le bureau de l'ESVN

Cadre Réservé au secrétariat ESVN

Ce dossier contient :

1 - Le dossier entièrement complété _____ ☐

2 - Les règlements _____ ☐
(N° du ou des chèques):

3 - Le certificat médical _____ ☐

4 - Document Licence FFJDA _____ ☐



QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



**PRISE DE LICENCE
MAJEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE MEDICAL**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... ,
atteste avoir renseigné le questionnaire médical et avoir répondu par la négative à l'ensemble des
rubriques.*

Date et signature du sportif.